

Mai à août 2011

Dans ce numéro	
Les effets sur les enfants	1
Points de services	1
Séance de sensibilisation	1
Les effets sur les enfants	2
Conséquences de l'exposition de la violence conjugale	2
À venir à l'Accalmie	2
Services offerts à l'Accalmie	2

La violence conjugale: Les effets sur les enfants

L'amour des proches, la confiance et la sécurité s'avèrent des déterminants majeurs pour le développement et l'épanouissement des enfants. Malheureusement, lorsqu'elle sévit dans une famille, la violence conjugale s'enracine dans l'histoire de vie des enfants qui y grandissent. Les enfants exposés à la violence de l'agresseur de leurs mères et de leurs frères et sœurs, ou ceux qui sont eux-mêmes victimes de sévices, d'abus, d'agressions psychologiques et verbales, sont toujours victimes de la violence qui existe dans leur noyau familial; ils doivent vivre avec les conséquences. Ces enfants tout comme leurs mères, sont confrontés à la détresse, à la peur, à la honte, à la colère, à l'impuissance, à l'espoir de changement. Et comme leurs mères, ils doivent composer avec le cycle de la violence.



Cette violence porte atteinte à leur intégrité, à leur développement psychologique et social, à leur sécurité. Pour ceux qui vivent dans un contexte de violence conjugale, cela peut signifier :

- * Voir leur quotidien marqué par la peur, les menaces, l'indifférence, le silence.
- * Subir des agressions, des humiliations, de la négligence.
- * Fonctionner constamment en état d'alerte craignant l'éclatement de la violence du père ou du conjoint de la mère.
- * Se sentir responsable de la violence et croire qu'il est possible de devenir meilleur afin de faire cesser ces agressions qui affectent ceux qu'on aime.



Séance de sensibilisation et d'information

La compréhension de la problématique de la violence conjugale est primordiale et fait partie de notre mission. C'est pourquoi l'Accalmie vous offre à vous, à vos amiEs ou à votre organisme des séances de sensibilisation et d'information. Que ce soit de jour, de soir, de fin de semaine, au local de votre organisme ou dans votre cuisine, une intervenante se déplacera gratuitement.

Si vous êtes intéresséEs, vous n'avez qu'à contacter l'Accalmie au **418-986-5044**.

Points de services

Les points de services à la Grande-Entrée et au Bassin se poursuivent pour la période estivale. Une intervenante est disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 pour aller rencontrer sur place les femmes qui nous seront référées par les intervenantEs du milieu. Les services pour les situations d'urgence sont aussi accessibles 7 jours / 7, et ce 24 heures / 24.

* Reconnaître la tristesse, la détresse dans le visage de leur mère.
 * Éprouver des difficultés à l'école tant sur le plan de l'apprentissage que dans leurs relations avec les pairs (isolement, marginalisation).

* Avoir de la difficulté à établir et vivre des rapports égalitaires avec les autres.

* Développer des problèmes de sommeil, de concentration, de comportement et possiblement de santé mentale.

D'ailleurs, bien souvent les mères décident de quitter leur conjoint lorsqu'elles prennent conscience de la souffrance des enfants, lorsque l'un d'eux les presse de quitter le foyer familial, lorsque leur conjoint menace de violenter les enfants ou qu'il est déjà passé aux actes.



Services offerts à l'Accalmie

Services 24/7
 avec ou sans hébergement
 418-986-5044
 accalmie@tlb.sympatico.ca

*Écoute téléphonique.

* Hébergement gratuit et sécuritaire.

* Intervention individuelle et de groupe pour les femmes.

*Support individuel et spécifique aux enfants.

*Orientation et référence.

*Accompagnement dans les démarches.

* Sensibilisation et information.
www.maisonaccalmie.com/

À venir à l'Accalmie

Mai:

- le 12 * Souper thématique
- le 25 * Dîner communautaire

Juin:

- le 09 * Souper thématique
- le 29 * Dîner Communautaire

Juillet:

- le 14 * Souper thématique
- le 27 * Dîner communautaire

AOût:

- le 11 * Souper thématique
- le 31 * Dîner communautaire

Conséquences de l'exposition à la violence conjugale

La gravité des conséquences de l'exposition d'un enfant à la violence conjugale dépend de l'évolution de la dynamique de la violence dans chaque couple. Les atteintes varient selon la fréquence, la durée et la sévérité de l'exposition des enfants. Les conséquences peuvent également être distinctes en fonction des enfants, de leur sexe, et ils peuvent se modifier avec l'âge. Globalement, toutefois, les problèmes affectant les enfants peuvent être de nature physique, psychologique, comportementale, socio-fonctionnelle, cognitive et scolaire. Voici diverses manifestations qu'il est possible de retrouver chez l'enfant ou l'adolescent exposé à la violence conjugale.

Types de conséquences	Conséquences
Problèmes physiques et psychologiques	* Maux de tête, maux d'estomac, perte de poids, allergies ou affections cutanées, asthme, énurésie, perte d'appétit, troubles du sommeil. * Crainte, confusion, anxiété, insécurité, tristesse, dépression, colère, timidité, irritabilité, faible estime de soi, sentiment de culpabilité. * Symptômes du syndrome de stress post-traumatique (difficulté à se concentrer, faible participation et désintéressement lors des activités importantes, trous de mémoire au sujet de la violence, troubles de sommeil, réactions de peur exagérée, etc.)
Problèmes comportementaux	* Agressivité, hyperactivité, difficultés d'attention, comportement agité, effacement, faible participation, fabulation, comportements antisociaux et destructeurs, violence verbale, propos sexistes, problèmes de discipline, utilisation du mécanisme de séduction, de manipulation et/ou d'opposition dans les relations à autrui. * Comportements antisociaux et délinquants, décrochage scolaire, consommation abusive d'alcool ou de drogues, fugues, tentatives de suicide, grossesses non-désirées, criminalité et actes de violence contre la personne.
Problèmes du fonctionnement social	* Isolement social, manque d'empathie, déficiences dans les compétences sociales, les habilités de communication et la capacité de résolution de conflits.
Problèmes cognitifs et scolaires	* Déficience dans les habiletés verbales, intellectuelles ou motrices, problèmes d'apprentissage et retard scolaire. * École buissonnière et décrochage scolaire.

Source: Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité.